

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23 Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire. Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT Absents : Ernest FRANCO, Pascale BONNIER, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Christophe PINEL. Pouvoirs : Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale BONNIER (pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Jean Pierre COMBLET), Christophe PINEL (pouvoir donné à Jean Marie CARRE). Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN
---	--

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/02/2024
N°2024-006

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

La Région souhaite poursuivre son soutien aux projets d'ampleur des communes et de leurs groupements.

La Région permet d'accompagner avec une vision pluriannuelle les projets des collectivités qui souhaitent développer leur attractivité, répondre aux besoins des populations, en soutenant les projets ayant un rayonnement au-delà du périmètre communal.

Par ailleurs, la Région contribue activement au soutien de l'économie régionale en incitant et en favorisant la réalisation de chantiers d'investissement portés par les collectivités territoriales faisant appel aux entreprises locales.

La commune de Vourles est éligible pour le projet de la création d'une zone de loisirs comprenant un pôle skate-park, un mur d'escalade, des aménagements paysagers et prestations connexes au sein de la plaine des sports de Vourles

**Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une demande de subvention pour le projet précité
- Et De signer tous les documents y afférents.

Publiée le 06.02.2024

Pour extrait certifié conforme,

Pour Françoise ROUBIN
Secrétaire

Catherine STARON
Maire

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20240201-2024-006-DE
Date de télétransmission : 06/02/2024
Date de réception préfecture : 06/02/2024